



# La Gazette du Génial Logiste

N° 12

Edition : Octobre 2018

Publiée par l'**ETUDE GENEALOGIQUE JOLIVALT**

7 rue du Lynx - Oberhausbergen - 67200 STRASBOURG - Tél. 03 88 56 39 97 - Fax 03 90 22 39 14

- Membre de la Compagnie Européenne des Généalogistes Successoraux -

## Vingt ans, déjà

*Le 7 décembre 1998, c'est dans les locaux mêmes du siège toujours actuel de notre Société qu'ont été signés les statuts de la SARL Etude Généalogique Jolivalt, portant ainsi sur les fonds baptismaux la seule entreprise indépendante de généalogie successorale des trois départements de Droit Local.*

*Que de changements depuis ! Une équipe très resserrée pendant toute la période délicate de la mise en place –les premiers honoraires ne sont facturés que plus d'un an après le démarrage et ne deviennent réguliers qu'après trois ans, dans ce métier de patience– puis plusieurs élargissements (jusqu'à sept personnes), puis à nouveau une réorganisation, après une augmentation de la productivité technique d'environ 120% en dix ans!*

*Les fondateurs ont dû sans cesse adapter les outils, méthodes et procédures aux évolutions techniques et juridiques, à tel point que l'entreprise garde constamment une confortable avance dans sa région de prédilection, avec une bibliothèque généalogique de plus de six millions de pages d'archives actuellement, et des fonds propres représentant deux années de charges courantes.*

*Depuis mai 2017, la Société a été transformée en SAS, de manière à mieux affronter les défis à venir, dont celui de l'internationalisation des dossiers n'est pas le moindre. La répartition du capital n'en a pas été modifiée pour autant, car la philosophie de maîtrise du développement et des savoir-faire n'a pas du tout changé.*

Retrouvez la Gazette sur notre site internet :  
[www.etude-jolivalt.fr](http://www.etude-jolivalt.fr)

## Le mot du «génial logiste» :

On aimerait parfois ne pas avoir eu raison trop tôt ; ainsi en va-t-il des prévisions de l'article « *Cotte mal taillée* » de notre précédente Gazette.

Plusieurs affaires de défaillances de cabinets de généalogistes se sont effectivement faites jour depuis deux ans, dont la profession, et en particulier sa fédération représentative Généalogistes de France ont su tirer tous les enseignements.

Ce qu'il faut en retenir ? En premier lieu que les entreprises qui sont apparues les plus mal gérées et donc les plus fragiles n'étaient pas nécessairement de petites entités, puisque l'ex troisième acteur parisien de la profession n'a pas survécu à l'expérience !

En second lieu que la surcharge de personnel, conséquence directe d'un refus d'investir dans des moyens de production compétitifs et sans doute d'une ignorance des méthodes modernes concrètes de recherche de la part des dirigeants, est un luxe que nul ne peut plus se permettre.

En troisième lieu que face aux aléas extérieurs, par exemple le rallongement des délais de règlement des successions pour cause d'atonie du marché immobilier ou encore la complexification légale, il faut impérativement disposer de fonds propres plus que solides, à notre avis au-moins l'équivalent de plusieurs mois de chiffre d'affaires.

Enfin et en quatrième lieu, que les fonds détenus pour tiers doivent en toute hypothèse faire l'objet d'une sanctuarisation pour écarter tout risque de disparition.

Tout ceci n'est pas nécessairement en phase avec la volonté de certains de s'afficher en puissance ou de communiquer coûteusement.

Quant aux solutions, si elles sont le fruit de la plus élémentaire logique, elles ont toutefois dû être rappelées, formalisées et surtout faire l'objet de contrôles.

Ainsi les adhérents de la fédération professionnelle sont-ils désormais ceux qui offrent les meilleures garanties, tant en matière de procédure que de contrôle de gestion et aussi d'assurance caution. Le contrôle se concrétise par l'obligation des entreprises de fournir des attestations annuelles de leurs experts-comptables qui confirment la bonne tenue des fonds clients et évidemment leur intégrité. Dans la réalité cette attestation est sollicitée par notre entreprise tous les deux mois, de

## Inclusion de garanties

manière à pouvoir être produite à tout instant à la demande d'un client ou d'un notaire. Tous ces documents sont centralisés par la fédération, qui connaît aussi les chiffres d'affaires des uns et des autres, puisque ces données sont transmises à notre assureur.

En ce qui concerne le contrôle de gestion, il a été confié à un acteur extérieur indépendant, le cabinet KPMG. En 2017, cet organisme a examiné très en détail les pièces comptables de tous les cabinets adhérents (ceux qui s'y sont opposés se sont exclus de fait de Généalogistes de France) pour se concentrer sur les fonds détenus pour tiers. En 2018, l'examen va plus loin puisqu'il a été donné mandat à KPMG de détecter les facteurs d'éventuelle fragilité économique des entreprises, afin de prévenir toute difficulté.

Quant à l'assurance caution, elle a fait l'objet d'une attention toute particulière, car l'expérience passée récente a révélé les replis des contrats derrière lesquels certains assureurs s'abritent pour... ne pas assurer.

C'est un courtier bien connu du notariat qui a présidé à l'élaboration des nouveaux contrats, en interface avec les assureurs et avec les représentants des généalogistes. Du côté des chiffres, les pics de détention de fonds, les volumes annuels ainsi que les précautions à prendre en cas de dossiers exceptionnels ont été traités de manière rationnelle et très précise. Ainsi sommes-nous sûrs que les volumes assurés sont adaptés.

Quant aux lettres... l'ancien Président de la Compagnie Européenne des Généalogistes Successoraux a dû, en qualité de membre du Bureau de Généalogistes de France, insister très fortement pour obtenir deux avancées vraiment novatrices. Ainsi désormais, la mise en liquidation judiciaire oblige-t-elle l'assureur à ouvrir automatiquement un dossier sinistre et surtout, toute situation de fragilité économique d'une entreprise peut-elle faire l'objet d'un signalement par les instances syndicales, ce qui contraindra également l'assureur à traiter le sinistre éventuel. Un vrai progrès !

## Outils de recherche : Les attermoissements de l'INSEE

En matière de transparence de l'information et d'ouverture des bases de données publiques, il reste décidément bien du chemin à faire.

Aux Etats-Unis, il y a bien plus de vingt ans que la liste des décès survenus depuis les années 1960 est publique. En 1995, on pouvait déjà l'acheter chez Walmart sur CD-Rom, pour \$ 10. Aujourd'hui elle y est libre d'accès sur Internet et personne n'a trouvé y redire.

Les ouvertures induites en France par les lois adoptées en 2015 et 2016 devaient en toute logique amener à une facilitation de la réutilisation des données publiques... Sauf que dans la réalité le millefeuille réglementaire sert souvent de frein au progrès.

Depuis la loi du 7 octobre 2016, la liste des décès de l'INSEE -23 millions de noms pour la période 1978/2016- était devenue accessible et gratuite pour les généalogistes, dans le sillage de la loi Eckert qui avait ouvert cette source aux assureurs. Cela paraissait dans l'air du temps puisque la loi sur les archives de 2008 rend la mort publique en ce sens que les tables décennales et registres de décès sont librement communicables. Las... après s'être prêtée au jeu pendant un an et demi, l'INSEE prend maintenant prétexte du Règlement Général à la Protection des Données applicable depuis mai 2018 pour refermer la porte. Il est vrai que la poule aux œufs d'or est morte car l'INSEE vendait depuis des années cette liste (sans aucune base légale à notre connaissance) au modique prix de 200.000 € !

En clair, on nous explique dans une lettre alambiquée que pour protéger la vie privée on va verrouiller la mort publique. Une vraie absurdité, d'autant que l'information est d'ores et déjà diffusée, donc publique, et ne peut plus redevenir secrète. Il existe d'ailleurs sur Internet un excellent site pour l'exploiter, moyennant abonnement.

Nul doute que l'épisode actuel n'est pas le dernier et que l'ouverture s'imposera à nouveau, mais quand ?



### Site Internet

Vous retrouverez la Gazette sur notre site Internet

[www.etude-jolivalt.fr](http://www.etude-jolivalt.fr)

Bonne navigation !

## RGPD :

Le Règlement Général à la Protection des Données, directive européenne d'application directe, s'impose depuis le 25 mai 2018 aux entreprises.

Notre Société s'était dotée depuis 2013 d'un Correspondant Informatique et Libertés agréé par la CNIL. Dès 2014 un registre des traitements des données a donc été mis en place avec son assistance, en même temps qu'une vraie politique de sécurité des informations personnelles, d'autant plus utile que nous disposons d'une importante bibliothèque généalogique qui couvre une période allant de la fin du XVIIIème siècle jusqu'aux années 1930.

## chantier en cours

Dans de telles conditions, il est évident que la mise en conformité avec les nouvelles dispositions a été facilitée en ce sens qu'il s'agit en grande partie d'une simple adaptation.

Néanmoins, tout a dû être repensé depuis le printemps à la lumière des normes nouvelles, ce qui représente un travail de mise à plat considérable en même temps qu'une occasion de réviser certaines pratiques.

Une nouveauté importante est que tous les éléments sont insérés et tenus à jour dans un outil informatique dédié accessible à la CNIL qui peut à tout moment vérifier notre politique et émettre ses remarques.

## Contribution à la mémoire :

### L'Etude Généalogique Jolivalt mécène de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat

*Pour marquer ses vingt ans d'existence, l'Etude Généalogique Jolivalt a décidé de lier son nom à une institution rhénane hautement symbolique du savoir, de la culture et de la mémoire : la Bibliothèque Humaniste de Sélestat. La Ville de Sélestat a en effet entièrement restructuré son musée-bibliothèque, qui était resté dans son décor de 1889 à l'intérieur d'une ancienne Halle aux Blés, en plein centre-ville, en prenant le parti de faire appel au mécénat d'entreprise.*

*Le bâtiment a été transfiguré par l'architecte Rudy Ricciotti, pour en faire un écrin lumineux mêlant l'acier, la pierre et le bois, autour du Trésor, une cellule de verre qui contient, intacte, la bibliothèque de Beatus Rhenanus, telle qu'il l'a léguée à la Ville par testament.*

*Quel thème eût pu mieux convenir à une entreprise concentrée sur la valorisation des documents anciens et la recherche, que la mémoire de Beat Bild dit Rhenanus (1485-1547), un homme qui a passé sa vie à chercher, écrire, étudier dans des villes comme Paris ou Bâle ? Un homme d'amitiés intellectuelles avec Sébastian Brant, Geiler de Kaysersberg ou le grand Erasme de Rotterdam, qui a aussi édité beaucoup d'auteurs dont Luther. Un homme engagé dans son temps, qui fut bourgmestre de Sélestat, fut anobli par l'Empereur et qui assista personnellement à la Diète d'Augsbourg (1530).*

*Pour un généalogiste, impossible de ne voir dans ce personnage qu'un esprit éthéré, en dépit de l'ambiance de recueillement épuré qui émane des 423 volumes et des manuscrits de sa bibliothèque. Car il vécut dans un monde dangereux et violent, dut même fuir la peste de Bâle en 1519 et supporter les affres de la Guerre des Paysans (1525) avec ses massacres tout près de chez lui, au milieu des incertitudes des débuts de la Réforme. Un monde inquiétant qui n'empêcha pas l'ébullition intellectuelle de la Renaissance.*

*Enfin, comment ne pas penser à la notion d'héritage, puisque c'est en l'absence d'enfant que Rhenanus a décidé de léguer sa précieuse bibliothèque aux générations futures, lesquelles ont su en prendre soin depuis plus de 470 ans. Un cas unique au monde couronné par l'Unesco.*

*L'histoire ne dit pas si pour le reste de sa succession, quelqu'un chercha ses héritiers... Nous voudrions en faire partie.*

### Mot d'auteur :

*« Après cent ans à dormir,  
la Belle au Bois Dormant pouvait  
être l'arrière-grand-mère du prince...  
Mais comme elle n'a pas eu  
d'enfant, c'est mort. »*

Diane, 13 ans

### HUMOUR...



Diane Jolivalt